

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE
3 juillet 2017**

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 17h30 et fait l'appel. Elle rappelle les présents, excusés et pouvoirs.

Le Docteur Loïc LEBON informe la CLI qu'il a été reconduit comme représentant du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires auprès de la CLI pour un nouveau mandat de 6 ans.

Le quorum étant atteint, Armelle HURUGUEN demande aux membres de la CLI d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion plénière et ensuite elle présente l'ordre du jour :

1. ACRO - présentation de la mise à jour de la grille de lecture avec les données 2016
2. EDF – présentation des Rapports sur « l'environnement » et « sûreté et radioprotection de l'installation nucléaire de Brennilis »
3. EDF - actualités du site et avancement des travaux
4. ASN – actualités et bilan de l'année 2016
5. Consultation à venir sur le plan de gestion des terres sous la station de traitement des effluents
6. Fonctionnement administratif de la CLI :
 - a. mise à jour de l'arrêté et règlement intérieur
 - b. représentation de la CLI à l'ANCCLI

I. ACRO - présentation de la mise à jour de la grille de lecture avec les données 2016

Comme chaque année, l'ACRO a traité l'ensemble des données transmises par EDF pour en faire une lecture plus compréhensible pour les membres de la CLI.

Les fiches de la grille de lecture seront mises en ligne rapidement. La diffusion ne s'est pas faite avant la réunion de ce jour puisque la date de remise du rapport environnement a été décalé au 30 juin (au lieu du 30 avril) afin d'harmoniser au niveau national les dates pour l'ensemble des exploitants. L'ACRO n'a donc reçu les dernières données que très récemment.

Mylène JOSSERT rappelle les objectifs de cet outil qui sont de favoriser la compréhension et l'interprétation des données issues de la surveillance réglementaire (et autre) du site des Monts d'Arrée, afin de pouvoir les situer par rapport aux limites réglementaires, et de les appréhender en se référant à ce qui est communément mesuré dans l'environnement de Brennilis.

Elle réprecise la notion de valeurs « inhabituelles » qui représentent des résultats qui se détachent de façon significative de la tendance globale, c'est à dire des résultats inattendus ou valeurs suspectes sur le plan statistique, qui caractérisent des situations auxquelles il paraît intéressant de prêter attention.

La grille est composée d'une fiche de présentation et de 12 chapitres. Les 2 premiers donnent une information générale sur l'année considérée et une description et synthèse de la surveillance réglementaire. Les fiches de 3 à 12 présentant les résultats pour les différents compartiments (atmosphérique, terrestre, aquatique et les produits de consommation).

Après avoir présenté les résultats de quelques paramètres, Mylène conclut que pour la période examinée, les résultats restent en deçà des critères d'analyse fixés dans les grilles pour chaque compartiment et chaque paramètre étudiés.

Elle note que des données sont en attente (analyses en cours), notamment en ce qui concerne le Carbone-14 et le Tritium dans le couvert végétal et dans les produits cultivés, et le Carbone-14 dans le lait. Pour l'année 2015, toutes les données ont été reçues et une mise à jour des grilles 2015 a pu être faite.

Elle ajoute qu'il serait intéressant que la recherche du tritium dans le couvert végétal puisse être réalisée sur un site plus rapproché (AS1) et que le suivi pourrait intégrer la mesure du tritium (TOL) et Carbone-14 dans les sédiments de l'Ellez en aval du site. Enfin, elle rappelle que les résultats de la surveillance des

eaux souterraines au droit des neuf piézomètres présents sur le site qui ne font pas partie de la surveillance réglementaire sont des données intéressantes dans le cadre du travail mené par la CLI.

Échanges :

Jean-Jacques LOHEAC s'étonne de la différence de seuil entre la mesure du tritium dans l'eau potable et dans le couvert végétal.

Mylène JOSSET explique que la recherche dans l'eau potable est une mesure de routine hebdomadaire pour laquelle la précision de mesure recherchée est moindre puisqu'il s'agit de déterminer si on reste bien en deçà du seuil de potabilité (seuil de détection égal à 7 Bq/L).

Jean CUCCINIELLO ajoute que les valeurs mesurées caractérisent des niveaux extrêmement bas qui sont confirmés par d'autres résultats.

Michel MARZIN informe que l'on retrouve la même situation concernant l'eau de mer. Sur le site de Brest, afin de préciser les teneurs réelles, des mesures ont été faites sur les poissons. Les résultats ont amené à décider de l'interdiction des rejets. Il se demande s'il ne serait pas intéressant de procéder de la même façon sur Brennilis.

Mylène JOSSET répond que des mesures sur les poissons sont prévues dans le cadre du suivi réglementaire tous les 5 ans.

Jean CUCCINIELLO fait observer que la situation est différente à Brennilis puisque le site ne rejette pas de rejet liquide. Sur l'air, les résultats sont très inférieurs à la limite fixée qui est très basse.

Hélène HERON précise que le seuil réglementaire d'investigation pour l'eau potable est de 100Bq/L et que chaque site nucléaire a des seuils spécifiques à respecter et des points de surveillance réglementaires à surveiller.

Michel MARZIN n'est pas satisfait de cette réponse et pense qu'une mesure plus fine pourrait entraîner l'interdiction des rejets. Par ailleurs les résultats montrent des niveaux de tritium qui est un élément comparable aux perturbateurs endocriniens et donc dangereux pour les fœtus. Il déplore que depuis 5 ans on ne fasse plus de recherche sur cet élément.

Olivier DEPLACE s'étonne que concernant l'indice bêta global le seuil réglementaire soit 2 fois plus élevé pour les eaux de boisson (1Bq/L) que pour les eaux de nappes (0,5Bq/L)

Mylène JOSSET précise que pour les eaux de boisson, il s'agit d'un seuil d'investigation, c'est-à-dire que si un résultat est supérieur à ce seuil, il y a obligation de mener des investigations supplémentaires. Alors que dans le cas des nappes, il s'agit d'un seuil réglementaire à ne pas dépasser. Et de plus, cette mesure ne permet pas de distinguer ce qui relève de la radioactivité naturelle ou artificielle.

Laurent PALIX complète en précisant que le seuil est en général fixé en fonction des valeurs observées sur le site.

Philippe BIETRIX informe qu'un séminaire sur la santé et environnement va se tenir en 2018 et qu'à cette occasion seront présentés les résultats de l'étude épidémiologique en cours actuellement. Il invite toutes les personnes intéressées par le sujet à y participer.

Mylène JOSSET termine en précisant que l'ensemble des grilles seront mises en ligne rapidement et elle ajoute que le 2^{ème} outil de suivi, le tableau de bord serait également mis à jour et disponible courant de l'été.

II. EDF – présentation des Rapports sur « l'environnement » et « sûreté et radioprotection de l'installation nucléaire de Brennilis »

a. rapport « sûreté et radioprotection de l'installation nucléaire de Brennilis »

Le rapport « sûreté et radioprotection de l'installation nucléaire de Brennilis » dit « rapport annuel d'information du public » est rédigé au titre des articles L125-15 et L125-16 du code de l'Environnement (ex article 21 de la loi TSN). Il doit être remis aux autorités et à la CLI avant le 1^{er} juillet.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

- Présentation de l'installation
- La prévention et la limitation des risques et inconvénients
- La radioprotection des intervenants
- Les incidents et accidents survenus en 2016
- La nature et les résultats des mesures de rejets
- La gestion des déchets
- Les actions en matière de transparence et d'information

Jean CUCCINIELLO présente quelques éléments clés de l'année 2016. Les travaux ont concerné la poursuite du démantèlement de la station de traitement des effluents avec la fin de la démolition des murs et plafonds et le démarrage de la démolition du radier. L'exploitant a également, effectué la remise en état de l'enceinte réacteur (nettoyage des suies et vérification du bon fonctionnement des matériels et équipements, remise en état si besoin) permettant un retour aux conditions normales de fonctionnement en juin. Afin de préparer la prochaine phase de travaux, des relevés Laser ont été faits pour réaliser la modélisation 3D de l'enceinte réacteur.

En matière de prévention des risques, un exercice de gestion de crise sur le thème du transport a été réalisé en octobre, avec le SDIS, la gendarmerie et les services de la Préfecture, ainsi que 9 exercices mobilisant les personnels d'astreinte et les équipes d'intervention locales. L'exploitant procède également à des contrôles internes (12 réalisés en 2016) permettant de conclure que la culture sûreté est en amélioration, la sécurité des chantiers est satisfaisante, il existe une bonne maîtrise des risques, des essais périodiques réguliers sont réalisés en exploitation.

En 2016, l'installation a vécu 2 inspections programmées de l'Autorité de sûreté nucléaire, une en mars, sur la maîtrise du risque incendie et une en décembre, qui a porté sur une visite générale des installations. Les constats de l'ASN concernent 8 demandes d'actions correctives, 16 demandes de compléments d'informations et 2 observations.

Jean CUCCINIELLO complète par des informations sur la radioprotection. La dosimétrie collective en 2016 a été de 4.833 H.mSv répartie sur une population d'environ 80 intervenants. Pour rappel, elle était de 4.459 H.mSv en 2015 sur 110 personnes. Aucun n'intervenant n'a dépassé le seuil légal fixé à 20 mSv, ni même le seuil d'alerte fixé à 14 mSv. La dosimétrie individuelle maximum atteinte sur l'année est de 0,958 mSv.

Durant l'année l'exploitant n'a pas déclaré d'événement significatif pour la sûreté de niveau 1, ni d'événement significatif pour l'environnement. Par contre, il a déclaré 1 événement significatif pour la sûreté de niveau 0 en raison de l'endommagement de la paroi du sas de confinement de la station de traitement des effluents et 1 événement significatif pour la radioprotection de niveau 0 en raison d'un écart à une directive du site lors d'une sortie de véhicule (absence de la traçabilité de la décision).

Concernant la gestion des déchets, l'exploitant a évacué 2038 colis de déchets nucléaires vers les différents sites de stockage et 33 tonnes de déchets conventionnels qui ont été recyclés ou valorisés. Au 31 décembre 2016, la quantité de déchets entreposés sur le site en attente de conditionnement s'élève à 42,88 tonnes dont la majorité (40,83 t) représente des déchets très faiblement actifs (TFA).

Jean CUCCINIELLO termine en présentant le bilan des actions d'information du public comprenant la participation de l'exploitant à l'ensemble des réunions plénières de la CLI (information sur l'actualité du site, les événements significatifs, le suivi environnemental) ainsi qu'à la réunion publique organisée par la CLI en novembre. Par ailleurs, le Centre d'Information du Public a accueilli plus de 3330 visiteurs. L'exploitant a édité une nouvelle lettre d'information sur les chantiers de déconstruction « Énergie Positive ». Des actions d'information sont régulièrement organisées par le site (Semaine de l'industrie, Fête de la nature, Journées de l'industrie électrique). Des informations sont mises en ligne sur le site internet www.edf.fr/brennilis.

b. rapport environnement 2016

Jean CUCCINIELLO passe ensuite à la présentation du rapport environnement 2016 qui est un rapport public remis aux autorités et à la CLI avant le 30 juin 2017 et demandé dans les décisions ASN de prélèvements et de rejets du site ainsi que dans l'arrêté du 07 février 2012 (arrêté INB) - réf. D455517004318).

Ce rapport compare les résultats 2016 à ceux de 2014 et 2015 (mise en perspective pluriannuelle des résultats), soit environ 4 000 analyses / an comprenant des paramètres radiologiques (tritium, bêta global, spectrométrie gamma...) et chimiques (matières en suspension, pH, conductivité, hydrocarbures...). La périodicité varie de prélèvements journaliers (filtres aérosols) à quinquennal (radioécologie). L'exploitant doit mettre en place une solide organisation interne pour la réalisation de l'ensemble des prélèvements réalisés sur environ 40 points situés sur le site et dans un rayon de 5 km. Les analyses sont réalisées par des laboratoires accrédités COFRAQ et agréés par l'ASN ou le ministère de l'environnement.

Jean CUCCINIELLO présente quelques résultats, comme les rejets en tritium de l'année 2016 qui sont globalement homogènes, compris entre $1,92 \times 10^{-3}$ et $2,66 \times 10^{-3}$ TBq par mois ce qui représente 3,77% de la limite réglementaire annuelle fixée à 0,7 TBq. Les Produits d'Activation et de Fission et le Carbone 14 sont mesurés à des niveaux représentant environ 0,5% de la limite réglementaire.

Les eaux de nappe rabattues représentent un volume de 436 768 m³ soit 58,24% de la limite réglementaire. Ces rejets sont caractérisés par l'absence de remise en suspension de matières détectées au niveau du lac Saint-Michel et l'absence de radioactivité artificielle (cobalt, césium, tritium) dans les eaux prélevées en 2016 (eaux de nappe, de surface et pluie), c'est-à-dire le même constat que les années précédentes.

La dosimétrie mesurée à Brennilis est du même ordre de grandeur que ce qui est mesuré à Quimper (0,102 µSv/h) et à Brest (0,104 µSv/h). Cela correspond au bruit de fond local. L'estimation des doses reçues par la population c'est-à-dire la dose efficace annuelle attribuable aux rejets radioactifs de l'année 2016 est calculée à partir des rejets radioactifs réels de l'année. Les valeurs de doses calculées sont inférieures à 1×10^{-6} mSv/an que ce soit pour l'adulte, l'enfant de 10 ans et l'enfant de 1 an. Ainsi, les valeurs de doses calculées attribuables aux rejets 2016 sont plus de 1 000 000 fois inférieures à la limite annuelle d'exposition fixée à 1 mSv par an pour une personne du public exposée à un rayonnement artificiel (à titre de comparaison, la dose moyenne annuelle liée à la radioactivité naturelle en France est de l'ordre de 2,4 mSv).

Pour finir, Jean CUCCINIELLO présente les actions réalisées en faveur de l'environnement. A savoir l'exercice environnement du 17 novembre 2016 qui avait pour thème la chute et le déversement d'un fût PEHD d'effluents radioactifs. La réactivité de l'équipe d'intervention face à l'évènement a été appréciée, le professionnalisme vis-à-vis du risque radiologique a également été relevé. Par ailleurs, un hôtel à insectes a été installé afin de favoriser la biodiversité autour du site.

En conclusion en 2016 (comme en 2015), aucun dépassement de limite réglementaire n'a été observé, ainsi que l'absence de radioactivité artificielle dans l'environnement (cobalt, césium, tritium...) imputable aux activités de démantèlement. L'exploitant note sa maîtrise sur ses prélèvements, ses rejets et son suivi environnemental.

Échanges :

Pierre COLAS s'inquiète de la formation éventuelle de plomb210 suite au dégazage du radon lors de la chute d'eau en amont du rejet dans le lac des eaux de rabattement de la nappe. Afin de se prémunir de ce risque, le dégazage pourrait utilement être réalisé plus en amont.

Jean CUCCINIELLO rappelle que la mesure réglementaire se fait au point de rejet et les résultats présentent parfois la présence de radionucléides naturels comme dans la plupart des eaux provenant d'un sous-sol granitique. La mesure faite par EDF au-dessus de l'interstice avait confirmé une présence de radioactivité supérieure au bruit de fond à proximité immédiate de la conduite et dès que l'on s'éloignait de 15 à 20 cm du sol, le niveau était alors équivalent au bruit de fond. L'analyse réalisée sur l'eau prélevée à cet endroit n'a pas permis de détecter la présence de radionucléides.

Jean-Jacques LOHEAC regrette qu'il n'y ait pas eu d'analyse sur les aérosols afin de s'assurer qu'il s'agit bien du radon. Il ajoute que le rabattement de la nappe est dû à l'activité du site nucléaire. Et donc que c'est cette activité qui ramène de la radioactivité naturelle à la surface et donc aggrave la présence de radioéléments dans les eaux, d'autant que la quantité d'eaux rabattues est significative puisqu'elle représente 430 000 m³

Jean CUCCINIELLO précise qu'il s'était engagé à reboucher l'interstice et c'est ce qui a été fait. La mesure réalisée ensuite au niveau du sol a démontré que l'on se situait au niveau du bruit de fond.

Jean-François FRANCK fait remarquer que de façon générale, des échanges existent entre les nappes et les cours d'eau naturellement puisque les eaux souterraines et superficielles sont en contact. Par ailleurs si on rapporte la quantité pompée en débit moyen (0,015l/s), cela représente une faible quantité au regard du débit des cours d'eau qui est variable d'un cours d'eau à l'autre mais qui peut souvent dépasser les 1m³/s. Le rabattement des eaux de nappes sur le site nucléaire est nécessaire pour garantir la solidité des structures mais aussi pour éviter d'affleurer d'éventuelles zones polluées (source ASN).

III. Actualité du site nucléaire par EDF (Jean CUCCINIELLO)

1. Actualités des chantiers

La station de traitement des effluents

Jean CUCCINIELLO rappelle les étapes du chantier qui a démarré en 2013 ; il précise que les données sur la tuyauterie amiante permettent d'avoir une meilleure vision du planning avec notamment le traitement des terres fin 2017 et les contrôles finaux avant juillet 2018.

La démolition du radier est actuellement à 80% de sa réalisation. Le traitement d'une tuyauterie amiantée dans la station de traitement des effluents qui va démarrer en août, sera réalisé sous un sas spécifique avec des protections individuelles renforcées.

L'enceinte réacteur : la préparation des opérations de démontage des installations du chantier des échangeurs de chaleur se poursuivent jusqu'à la fin 2017. L'opération se déroule en 2 phases, en phase 1, le nettoyage des colis et matériels recouverts de suies et en phase 2 le reconditionnement de deux colis 6BO qui étaient ouverts lors de l'incendie.

2. Actualités du site

En matière de **maîtrise de la sûreté et de la qualité**, l'exploitant a effectué la déclaration d'un événement significatif Sûreté de niveau 0 auprès de l'ASN. Cela concernait la détection de faible quantité d'eau sous une tuyauterie du circuit primaire. Cet événement n'a pas eu de conséquences pour les intervenants. Les actions réalisées sont la mise en place d'un système étanche provisoire, l'inspection des autres tuyauteries issues des différents circuits qui n'a pas permis la détection de fuite. Les actions prévues sont la mise en place d'un système étanche pérenne et d'un plan d'action de réduction des risques pour le démantèlement du Bloc Réacteur.

Le site a vécu une inspection inopinée menée par l'ASN les 13 et 14 juin sur le thème de la gestion de crise. Cet exercice de crise s'est déroulé hors des heures ouvrées et consistait en une inspection en salle.

L'exploitant donne priorité à la sécurité et à la radioprotection des personnes. Un événement significatif radioprotection de niveau 0 a été déclaré le 15 juin concernant la non activation des dosimètres opérationnels lors de l'entrée dans l'enceinte par un sas à contrôle manuel. Cet événement n'a pas de conséquences pour les intervenants, équipés d'un dosimètre passif. En matière de sécurité, l'exploitant signale le malaise d'un intervenant dans les bureaux du village entreprise, hors zone nucléaire n'ayant pas entraîné d'arrêt de travail.

Un exercice de gestion de crise sur site a été réalisé le 16 juin avec l'intervention de la cellule radiologique des pompiers de Morlaix. Cet exercice s'est déroulé selon une bonne coordination des secours. Par ailleurs le 22 juin, une journée sécurité a été organisée sur le site dans l'objectif de sensibiliser, de partager les bonnes pratiques et de récompenser les meilleures actions en matière de sécurité.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'exploitant a organisé les mesures acoustiques sur le site et au niveau d'habitations proches de la centrale, pour la campagne décennale. Un inventaire de l'avifaune (identification et comptage des espèces d'oiseaux) a été réalisé ainsi qu'une visite des installations techniques d'Océanopolis afin de sensibiliser et de partager les aspects techniques de la prise en compte de l'environnement dans les activités de chacune des 2 structures.

Concernant les activités d'exploitation, les opérations de requalification du pont polaire et de repérage de l'amiante dans le bloc réacteur ont été réalisées.

Les demandes administratives en cours auprès de l'ASN concernent les dossiers suivants :

- La demande d'arrêt du rabattement de nappe sous la STE : transmis à ASN fin juin ;
- Le Plan de gestion pour l'assainissement des sols sous la station de traitement des effluents dont la transmission à ASN est prévue fin juillet ;
- Le dossier d'orientation du Réexamen de sûreté qui présente la méthodologie générale pour réaliser le réexamen d'ici fin 2019. Des échanges techniques avec IRSN sont en cours avant la demande d'avis à l'ASN.

3. Actions d'information du public

Suite à la visite de la CLI du 16 mars sur le thème du rabattement de nappe, un courrier de réponse sur le thème du dégazage du radon a été transmis à la CLI. En conclusion, on n'observe aucune élévation de la radioactivité artificielle par le système de rabattement de nappe phréatique. Les mesures complémentaires dans l'eau au point de rejet ne montrent pas de radionucléides artificiels ni naturels. Les joints de dalle ont été repris et une mesure de débit de dose au ras du sol, au niveau de la reprise des joints de dalle, au droit du point de rejet des eaux de nappe est au niveau du bruit de fond.

En matière d'actions d'information du public et d'ancrage territorial, des animations sont prévues à la Maison du Lac pendant les vacances d'été, ainsi que la découverte d'une exposition « Vivre l'énergie » conçue par l'Espace des Sciences. Depuis janvier 2017, près de 1400 visiteurs et plus de 500 scolaires ont été accueillis dont près de 150 personnes pendant la Fête de la Nature en mai. A noter que les visites du grand public dans l'enceinte réacteur sont possibles chaque dernier vendredi du mois.

En conclusion, Jean CUCCINIELLO observe que le chantier de la STE progresse (démolition du radier réalisée à plus de 80%). Le planning du démontage de l'atelier des échangeurs de chaleur est conforme au prévisionnel. Le dossier d'arrêt de rabattement de nappe sous la STE est transmis à ASN et le plan de gestion pour l'assainissement des sols est en cours de finalisation.

Échanges :

Gérard GUEN souhaite connaître le nombre de salariés travaillant sur le site.

Jean CUCCINIELLO précise qu'il y a environ 80 personnes sur le site dont une vingtaine sur le chantier de la STE. Il annonce qu'il présentera un bilan de l'année lors de la prochaine réunion de la CLI.

Michel MARZIN s'interroge sur la durée du chantier de la STE qui totalise plus de 20 ans.

Jean CUCCINIELLO indique que ce chantier démontre le processus de démantèlement avec un arrêt du chantier et un changement du scénario prévu initialement.

Olivier DEPLACE souhaite des précisions sur plusieurs points, concernant tout d'abord la quantité d'eau trouvée sous la tuyauterie du circuit primaire, ensuite les mesures mises en œuvre par l'exploitant lors des épisodes de fortes chaleurs et enfin les risques d'inondation en cas d'arrêt du rabattement de la nappe.

Jean CUCCINIELLO précise qu'il a été récolté un demi litre de liquide sous le circuit primaire, que les locaux du village entreprise sont climatisés (le malaise du salarié a sans doute été causé par la différence de température quand il est sorti des bâtiments), et enfin qu'avant que la nappe soit rabattue, il n'y pas eu d'épisode d'inondation.

Avant de passer la parole à l'ASN, Armelle HURUGUEN rappelle que l'ensemble des membres de la CLI est invité à participer aux visites proposées et que cette démarche permet de mieux comprendre ce dont on parle.

IV. ASN – actualités et bilan de l'année 2016

Hélène HERON commence par présenter Naima SEFSOUF qui remplace Christine DARROUY pour le suivi de l'installation des monts d'Arrée.

Ensuite elle présente le bilan des **actions de contrôle de l'ASN** pour l'année 2016. Au cours de l'année 2016, l'ASN a mené deux inspections sur le site des Monts d'Arrée. Elle précise que les lettres de suites se trouvent sur le site www.asn.fr.

Une inspection « incendie » a eu lieu les 17 et 18 mars 2016, elle a porté sur le contrôle des actions correctives suite à l'incendie de 2015 et les modalités pratiques de gestion du risque incendie (conclusions déjà présentées en CLI).

Une visite générale réalisée les 12 et 13 décembre 2016 a concerné les conditions d'entreposage des déchets conventionnels et radioactifs et les suites données aux inspections précédentes. Cette visite a permis de noter :

- La poursuite de l'amélioration des permis de feu ;
- L'amélioration de la mise à la terre des conteneurs de déchets inflammables ;
- La gestion des déchets conventionnels entreposés sur site à améliorer (étiquetage, identification) ;
- Le constat d'infiltrations dans le sous-sol de l'installation de découplage et de transit (entreposage des déchets FA/MA) à traiter.

Deux inspections sont prévues pour l'année 2017, l'une déjà réalisée consistait en une inspection inopinée « situations d'urgence » menée les 13 et 14 juin et l'autre sera une inspection de type « visite générale » prévue au second semestre.

La visite des 13 et 14 juin visait l'objectif de tester la gestion des situations d'urgence hors horaire normal avec mobilisation des astreintes direction, exploitation et radioprotection pour un scénario d'incendie dans l'enceinte réacteur (ER). Les conclusions font observer que l'organisation est perfectible sur le plan de l'appropriation des documents, notamment en matière de radioprotection, et de pratiques d'entreposage. Les inspecteurs ont relevé l'arrivée des astreintes dans les délais prévus, mais proche de la limite et les fiches réflexes globalement suivies avec quelques défauts dans leur mise en œuvre et un manque d'exercice hors horaire normal de certains acteurs.

Le bilan 2016 des événements significatifs déclarés à l'ASN présente deux événements significatifs classés au niveau 0 sur l'échelle INES :

- un événement significatif de sûreté (ESS) de niveau 0 le 9 mai : défaut d'application de conditions opératoires ayant entraîné l'endommagement du sas de confinement de la STE sans perte de son intégrité ;
- un événement significatif radioprotection (ESR) de niveau 0 le 18 novembre : sortie temporaire de personnes conduisant des engins et véhicules sans passage au portique C3 piéton.

Le bilan 2016 des autorisations concerne la poursuite par l'ASN de l'instruction des dossiers suivants :

- la gestion des terres polluées sous la station de traitement des effluents : EDF prévoit de déposer une mise à jour du plan de gestion des terres en juillet 2017. L'ASN prévoit d'élaborer un projet de décision cet été pour une consultation en septembre-octobre ;
- la réalisation d'opérations de prélèvement d'échantillons dans le bloc réacteur en vue d'améliorer l'inventaire radiologique et consolider les études de démantèlement. Le projet de décision a été élaboré, puis mis en consultation à compter du 23 janvier 2017 (15j). Il est en phase finale de validation.

Les faits marquants en 2016 sont les suivants :

- Le nettoyage et la remise en état de l'ER (voies de circulation et matériels) pour un retour à un fonctionnement respectant les exigences du chapitre 4 des règles générales de surveillance et d'entretien ;
- La fin de la démolition des structures de la station de traitement des effluents et début de la démolition du radier ;
- La réalisation de relevés in-situ pour la constitution d'une maquette 3D du bloc réacteur en vue d'optimiser son démantèlement ;
- La préparation du dossier d'option de sûreté pour la réalisation de prélèvements dans le bloc réacteur ;
- La publication du décret modificatif reportant l'échéance de réalisation des opérations de démantèlement autorisées à juillet 2018.

Le bilan 2016 en matière de sûreté et radioprotection fait état de points forts et d'axes de progrès.

Les points forts sont les suivants :

- Amélioration des permis de feu liée à une définition plus précise des parades
- Essais concluants relatifs à la gélification de faibles quantités d'effluents liquides pour traiter en particulier les résidus de produits de décontamination

Les axes de progrès sont :

- Préparation insuffisante des opérations liées au démantèlement de la STE (Cf. événement de mai 2016) ;
- Connaissance imparfaite des états initiaux (densité de ferrillages, présence de tuyauteries amiantées) ;
- Répétitions d'aléas liés à des pannes de matériels sur le chantier de démantèlement de la STE.

Le bilan 2016 en matière d'environnement et déchets présente également des points forts avec l'amélioration de la mise à la terre des conteneurs de déchets inflammables sur l'aire extérieure d'entreposage de déchets TFA de l'IDT et la révision de la procédure d'utilisation des déchets dangereux ; et des axes de progrès concernant l'infiltrations observées dans le sous-sol de l'IDT et constat de la dégradation des réparations antérieures des voiles et la gestion des déchets conventionnels à améliorer.

En conclusion, l'ASN considère qu'EDF a poursuivi, dans des conditions de sûreté satisfaisantes, les opérations de nettoyage et de remise en état des matériels dans l'ER, pour un retour à un fonctionnement normal. Elle considère que, pour le chantier de la STE, EDF, confronté à divers aléas comme en 2015, doit prendre toutes les dispositions pour fiabiliser la date de fin des opérations de démantèlement fixée à fin juillet 2018.

L'ASN a noté les améliorations apportées aux modalités de rédaction des permis de feu. Elle considère que, pour la fin du chantier des échangeurs, EDF doit accompagner les entreprises extérieures dans la rédaction des permis de feu et contrôler in situ la mise en œuvre des parades associées.

Les priorités de l'ASN en 2017 portent sur le contrôle des conditions de reprise du chantier des échangeurs et de l'avancement du chantier STE, sur la poursuite et la finalisation de l'instruction du plan de gestion des terres sous radier de la STE, sur la clôture de l'instruction de la demande d'autorisation de prélèvements dans le bloc du réacteur, sur le test de l'organisation de gestion des situations d'urgence, le contrôle des conditions d'entreposage des déchets radioactifs et la poursuite de l'instruction du dossier d'orientation du réexamen de sûreté et enfin sur l'instruction du dossier relatif à l'arrêt du rabattement de la nappe sous la STE.

Échanges :

Bernadette LALLOUET s'inquiète du bilan du chantier des échangeurs qui doit conformément au décret de 2011 être présenté dans les 6 mois après la fin du chantier.

Jean CUCCINIELLO précise qu'il reste encore quelques colis sur le chantier des échangeurs et que le bilan pourra être réalisé une fois le conditionnement de ces déchets réalisé.

V. Consultation à venir sur le plan de gestion des terres sous la station de traitement des effluents

Armelle HURUGUEN rappelle que la CLI n'est pas officiellement sollicitée pour donner un avis sur le dossier de plan de gestion des terres sous la station de traitement des effluents. Cependant ce sujet constitue une actualité importante du site et il est souhaitable que la CLI puisse répondre à la consultation publique de l'ASN qui interviendra vraisemblablement en octobre comme vient de l'annoncer Hélène HERON.

Jean-François FRANCK présente l'organisation proposée :

1. Réunion du Groupe de travail expertise en septembre pour la présentation du dossier par l'exploitant
2. Diffusion du dossier ensuite aux membres du Groupe de travail
3. 2ème réunion du GT en octobre pour rédiger une proposition d'avis
4. Discussion et validation de l'avis en CLI du 27 novembre (sous réserve de l'accord de l'ASN ou de la compatibilité avec le calendrier de la consultation)

Il précise que le groupe de travail est ouvert à tout membre de la CLI intéressé par le sujet.

Hélène HERON précise que le dossier est instruit au niveau national par l'ASN. Elle conseille à la CLI de faire remonter au plus tôt toute remarque et observation sur ce dossier.

Armelle HURUGUEN propose de finaliser l'avis de la CLI suite aux réunions du groupe de travail soit par un échange de mail avec les membres de la CLI, soit en convoquant les membres pour une réunion extraordinaire spécifique. En effet, elle ne souhaite pas que la décision sur ce sujet soit déléguée au Bureau de la CLI.

Echanges :

Xavier GREMILLET réclame à nouveau une réponse concernant les coûts du démantèlement et s'étonne qu'un dirigeant d'entreprise ne possède pas ce type de document.

Armelle HURUGUEN acquiesce en signalant que cette question a été mise en débat lors de réunions précédentes et qu'il est assez légitime de s'interroger sur ce sujet. La priorité était de poser la question au bon interlocuteur. Alain-François CALDERON avait proposé le CEA. Un courrier vient de partir en direction de l'exploitant de Brennilis.

Bernadette LALLOUET propose à défaut de réponse sur le coût, de solliciter au moins une réponse sur le bilan énergétique de l'installation durant son fonctionnement.

Armelle HURUGUEN lui demande, conformément à la règle approuvée en CLI, de formuler sa question par écrit afin de permettre à la CLI de faire une demande officielle.

VI. Fonctionnement administratif de la CLI

a. mise à jour du règlement intérieur

Armelle HURUGUEN indique que l'arrêté de la CLI a été revu et est en cours de signature par la Présidente du Conseil départemental. Il s'agissait de prendre en compte la création de l'EPCI Monts d'Arrée communauté, regroupement des communautés de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée. Par ailleurs, le texte a été adapté afin d'afficher une communication sans stéréotypes de genre.

La proposition de mise à jour du Règlement intérieur a été transmise par mail aux membres de la CLI.

Jean-François FRANCK présente les modifications du règlement intérieur. Cette actualisation permet d'enrichir le règlement et de le mettre en adéquation avec le fonctionnement de la CLI aujourd'hui (suppléance de la Présidente en cas d'absence, renouvellement, représentation au bureau, clarification de l'information des membres de la CLI et de l'information du public).

Echanges

Pierre COLAS trouve que l'indication des genres alourdit le texte.

Alain-François CALDERON se demande s'il ne serait pas nécessaire de rajouter des modalités au cas où le quorum n'est pas atteint.

Armelle HURUGUEN signale que le courrier de convocation aux réunions plénières invite à une deuxième réunion ½ heure après la première en cas d'absence de quorum.

Philippe BIETRIX se questionne sur la validité d'un pouvoir signifié par mail.

Armelle HURUGUEN précise que les mails sont bien pris en compte. Comme il n'y a plus de remarque sur le Règlement intérieur, elle le soumet au vote.

➔ Le Règlement intérieur est adopté à l'unanimité

b. représentation de la CLI à l'ANCCLI

Lors de la prochaine Assemblée générale de l'ANCCLI qui se déroulera le 14 novembre 2017, le renouvellement des instances administratives (Conseil d'Administration et Bureau) sera organisé. Dès l'automne prochain, un appel à candidature pour les 32 postes du Conseil d'Administration (8 postes ouverts par collège) sera lancé auprès de tous les membres de l'Assemblée Générale de l'ANCCLI.

Conformément aux statuts de l'ANCCLI (article 4-1), la CLI des monts d'Arrée dispose de 4 droits de vote répartis de façon égale parmi les 4 collèges (soit 1 vote par collège) et que : « Parmi ces quatre délégués doit figurer au moins un élu et un représentant de l'une des autres catégories ».

Or, à ce jour, seulement 3 membres sont actuellement inscrits :

- Monsieur Vincent VIGOUROUX, collège des élus
- Monsieur Alain François CALDERON, collège des associations
- Monsieur Philippe BIETRIX, collège des experts

La CLI a donc la possibilité, et ce, jusque l'appel à candidature, d'élire ou de désigner un 4ème représentant dans le collège vacant, à savoir, le collège des « syndicats » ce qui renforcerait la présence de la CLI des monts d'Arrée au sein de tous les collèges de l'ANCCLI.

Armelle HURUGUEN demande si les membres déjà désignés souhaitent poursuivre cette mission et s'il y a un volontaire au sein du collège des syndicats.

Les 3 représentants de la CLI à l'ANCCLI souhaitent poursuivre leur mandat.

Tous les représentants des syndicats n'étant présents à la réunion, Armelle HURUGUEN propose de solliciter leur réponse par l'envoi d'un mail.

Philippe BIETRIX demande si les frais occasionnés par les déplacements à Paris continuent d'être pris en charge sur le budget de la CLI.

Armelle HURUGUEN informe que le budget de la CLI n'a pas été remis en cause par la Présidente du Conseil départemental. Celui-ci continue donc de supporter le budget de la CLI sur son propre budget.

VII. Points divers :

Rappel des prochaines réunions :

- **Groupe de travail communication** : en vue de **préparer la réunion publique du 27 novembre** (forme et le contenu). Une date sera proposée en juillet.
- **Groupe de travail expertise** : en vue de **préparer un avis sur le dossier de gestion des terres sous la station de traitement des effluents**. en septembre (jeudi 14 matin) et en octobre (date à convenir)
- Bureau : 13 novembre – 17h
- **Réunion plénière et Réunion publique : 27 novembre – Brennilis**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance à 20h30.

Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 3 juillet 2017**Présents :**

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement, Présidente de la CLI

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts

M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire de Botmeur

Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

M. Eric PRIGENT, Président de la communauté de communes Mont d'Arrée Communauté

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

M. Bertrand LE DOEUFF, Conseil économique, social et environnemental régional

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

Pouvoirs

M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental

Mme Marie-Line BOLLORE Adjointe au maire de Plonévez du Faou

M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB

M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV

M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère

Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Excusés :

M. François MARC, sénateur du Finistère

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

Mme Muriel LE GAC, Conseillère départementale

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental

Commandant Bernard CLEQUIN, SDIS

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

Absents :

M. Dominique RAMARD, Conseiller régional de Bretagne

M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne

Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis

M. Yves TALLEC, Conseiller municipal de Loqueffret

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat

M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

M. Thomas GAONAC'H, représentant de la Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix

Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère

M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP

Membres à voix consultative présents:**Représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire :**

Mme Hélène HERON Chef de la division de Caen ASN

M. Laurent PALIX, Adjoint au chef de la division de Caen ASN

Mme Naïma SEFSOUF, Chargé du suivi de projet de démantèlement de Brennilis

Représentants de l'exploitant :

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)

M. Charles PLOURDEAU, Attaché Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

Mme Marine LE MOUEL, Attachée Communication EDF – DPI CIDEN

M. Alexandre PLOUGOULEN, Chargé de communication EDF

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Jean-François FRANCK, Directeur Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement (DAEEL)

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique"

M. Baptiste LE COZ, Cabinet de la Présidente

Membres à voix consultative excusés :

M. Bernard MUSSET, Sous-Préfet de Châteaulin

François JACQUES, Adjoint au directeur départemental -Direction Départementale de la Protection des Populations

M. Christophe HERVE, Délégué régional d'EDF en Bretagne

M. Sylvain GRANGE, Directeur de la DP2D

M. Gilles GIRON, Directeur de projet à la DP2D